

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction de la gestion
du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 22 février 2013 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1305159A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6, et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Émilie, Delphine Portat est nommée au grade de chef d'escadron de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en criminalistique au sein du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
T. MORTEROL